

Prix Olivier Debouzy 2020

« Prix de l'agitateur d'idées juridiques »

Règlement

Article 1 – Objet

Le prix Olivier Debouzy est un concours qui récompense le meilleur agitateur d'idées juridiques de l'année. Le prix est organisé par le Club des juristes, premier think tank juridique français.

Article 2 – Candidatures

Le prix est ouvert à tous les agitateurs dont la production juridique écrite ou audiovisuelle a été réalisée au cours des douze derniers mois (20 septembre 2019 – 20 septembre 2020), en langue française, sur tous supports.

Chaque candidat remplit un formulaire à partir du site du Club des juristes (www.leclubdesjuristes.com). Pour valider sa candidature, il transmet deux exemplaires du support, par voie postale, impérativement avant le 9 novembre 2020 minuit, au Club des juristes, 4 rue de la Planche, 75007 Paris.

Article 3 – Présélection

Un comité de validation au sein du Club des juristes retient 10 à 15 candidatures en vue de les soumettre à l'appréciation du Jury.

Article 4 – Jury

Le Jury est composé de personnalités du monde du droit.

Article 5 – Critères de sélection

À l'occasion de la présélection des candidats par le Club des juristes et de la sélection du Lauréat par le Jury, il est porté attention aux critères suivants :

- La pertinence scientifique
- L'impertinence du discours
- La liberté de ton
- L'audace, l'originalité et le courage
- L'innovation
- La liberté de forme et de support de communication
- L'encouragement à la réflexion sur le droit

Article 6 – Récompense

Une œuvre d'art contemporaine récompense le Lauréat du Prix Olivier Debouzy. Le choix artistique de l'œuvre relève du Cabinet August Debouzy, assisté par un comité de spécialistes d'art contemporain.

Article 7 – Remise du Prix

Après avoir été prévenu par téléphone, le Lauréat est invité à une remise du Prix qui se tiendra le mardi 8 décembre 2020 et au cours de laquelle le Jury lui remettra sa récompense.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au Concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Les frais éventuels de participation des candidats au Prix Olivier Debouzy restent à leur charge, de même que tous frais liés au déplacement du lauréat à Paris le mardi 8 décembre 2020 pour la remise du Prix.

Adresse du prix

Prix Olivier Debouzy
Le Club des juristes
4, rue de la Planche – 75007 Paris

prixdebouzy@leclubdesjuristes.com